

Bienvenue

Parcours de graciation des Mouriéras







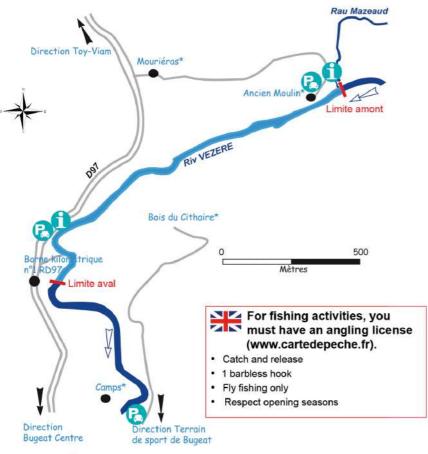
CARTE de PÊCHE **OBLIGATOIRE**





Le parcours de graciation des Mouriéras,

Situé sur la commune de Bugeat, d'une longueur de 1500 mètres, abrite de nombreuses truites fario issues de reproduction naturelle. Sur ce secteur la Vézère est classée en 1ère catégorie piscicole du domaine privé. Seule la pêche à la mouche peut y être pratiquée. Attention, la remise à l'eau des prises est obligatoire.



Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.





Limites parcours



Sens du courant



La Fédération de la Corrèze et ses AAPPMA ont mené en 2008 une étude pour identifier les souches sauvages de notre département. Voici une photo typique de truite fario du bassin de la Vézère



Les espèces présentes:

Vairon



Perche







Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages:









Règlementation parcours patrimonial

- · La carte de pêche départementale ou interfédérale est obligatoire
- · La pêche est ouverte du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre.
- · Toutes techniques de pêche à condition d'utiliser un seul hameçon simple sans ardillon ou parfaitement écrasé.
- · La remise à l'eau des poissons est obligatoire (hors espèces indésirables).













